

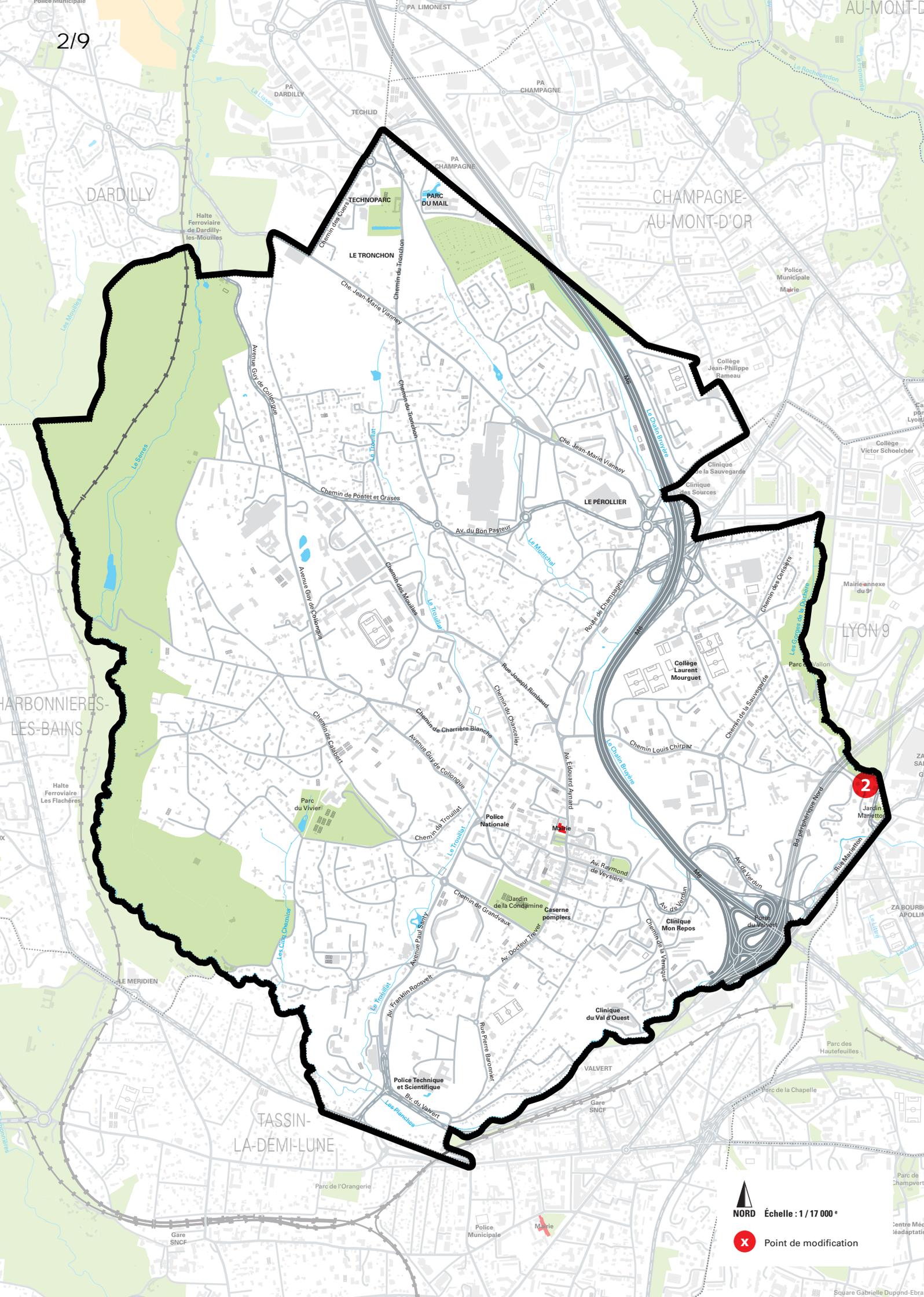
ECULLY



PROJET DE MODIFICATION N°2

Dossier d'enquête publique

2020



NORD Échelle : 1 / 17 000 °

X Point de modification

O Point 2

Objectif : Permettre le regroupement sur un même site des activités de formation et d'hébergement de l'association « Les Compagnons du Devoir et du Tour de France », reconnue d'utilité publique.

En effet, Les locaux d'hébergement de La Maison des Compagnons de Lyon implantée actuellement au 9 rue Nérard à Lyon 9 sont devenus inadaptés et obsolètes. L'association souhaite améliorer les conditions d'accueil des apprentis et regrouper sur un même site les activités de formation (situées actuellement 53 avenue Sidoine Apollinaire à Lyon 9) et d'hébergement :

-Le tènement, situé à l'ouest des rues Marietton et Saint-Simon à Lyon 9 est d'une superficie suffisante pour accueillir l'ensemble des activités de formation tout en permettant de maintenir cette activité de service public, partenaire du développement des savoirs et savoir-faire des entreprises locales, sur l'arrondissement.

- le tènement traversant entre le bd de la Duchère et la rue Marietton, situé à Lyon 9 et à Ecully, doit permettre la réalisation du centre d'hébergement d'une capacité d'une centaine de logements à proximité du futur centre de formation.

Conséquence : - Inscription d'un polygone d'implantation sur la parcelle cadastrée C 227 et sur une bande de 3m au sud de la parcelle cadastrée C 117, situées boulevard de la Duchère à Ecully.

- Inscription d'un secteur de zone URm1c sur l'emprise du polygone.

Encourager un développement urbain respectueux de l'identité communale**• Travailler les lieux d'entrées de ville en agrafe avec la ville-centre en leur apportant une dimension plus humaine et qualitative**

- > Accompagner la transformation des rives de l'A6/A7 au bénéfice de son déclasserement
- > Le secteur de l'échangeur du Pérolier nécessitant un projet global de reconfiguration, requalification et de franchissement notamment modes doux de l'infrastructure A6
- > Accompagner la requalification du quartier des Sources/Pérolier, enjeu d'importance pour le territoire communal
- > L'urbanisation à termes de la partie éculloise de l'agrafe « Vaise-Duchère-Campus Lyon Ouest Écully » du SCoT en lien avec la ligne forte de transport en commun A4
- > Les portes de Valvert et Trois Renards en lien avec Tassin la Demi-Lune (dans le cadre du projet anneau des sciences)

- Sur les secteurs du Pérolier et du Bon Pasteur, un zonage UEi2 couvre les activités économiques présentes, en cohérence avec le 9ème arrondissement de Lyon.
- Des zonages URc1 couvrent le quartier des Sources/Pérolier, et des protections de boisements garantissent la pérennité de la qualité végétale existante. Un indice "a" sur les Sources avec une hauteur graphique à 19 mètres, un coefficient d'emprise au sol graphique de 0,4 et un coefficient de pleine terre graphique de 0,25 accompagnent le projet de restructuration en cours de réflexion. Un indice "b" sur le Pérolier permet une gestion de l'existant.
- Sur le corridor du projet de ligne forte A4, certains secteurs sont classés en URm1d afin d'engager une logique de renouvellement le long du tracé.
- Sur les secteurs Valvert et Trois Renards, le zonage UPp s'applique en prolongement des balmes du vallon des Planches. Un emplacement réservé de voirie est inscrit en cohérence avec Tassin la Demi-Lune pour la réalisation du prolongement du périphérique. En cohérence avec Tassin la Demi-Lune, un zonage UCe3b avec une hauteur graphique à 10 mètres, ainsi qu'un linéaire toutes activités sont inscrits sur la place des Trois Renards. Le Valvert fait également l'objet d'un zonage URm1c le long de la rue Marietton en cohérence avec le 9ème arrondissement de Lyon.

• Conforter les tissus urbains aux abords du centre-village ainsi que certains quartiers du plateau de la Sauvegarde

- > Encadrer le développement des résidences d'habitat collectif
- > Affirmer la particularité des tissus d'interface sur le pourtour du centre-village tout en permettant leur évolution
- > Pérenniser les grands pôles d'équipements et permettre leurs évolutions

- Les quartiers accueillant un habitat collectif sont classés en URc2c.
- Le caractère particulier de l'îlot à l'angle des rues Edouard Payen et Benoît Tabard est couvert par un zonage URc2 avec une hauteur de façade de construction à 10 mètres.
- Sur les franges pavillonnaires nord et sud du centre-village, aux abords des rues de Charrière Blanche et du Hêtre Pourpre, sont appliqués des zonages URi1a.
- Le pôle d'équipement de la Sauvegarde est inscrit en USP.

Encourager un développement urbain respectueux de l'identité communale

• Travailler les lieux d'entrées de ville en agrafe avec la ville-centre en leur apportant une dimension plus humaine et qualitative



- > Accompagner la transformation des rives de l'A6/A7 au bénéfice de son déclasserement
- > Le secteur de l'échangeur du Pérolier nécessitant un projet global de reconfiguration, requalification et de franchissement notamment modes doux de l'infrastructure A6
- > Accompagner la requalification du quartier des Sources/Pérolier, enjeu d'importance pour le territoire communal
- > L'urbanisation à termes de la partie éculloise de l'agrafe « Vaise-Duchère-Campus Lyon Ouest Écully » du SCoT en lien avec la ligne forte de transport en commun A4
- > Les portes de Valvert et Trois Renards en lien avec Tassin la Demi-Lune (dans le cadre du projet anneau des sciences)

- Sur les secteurs du Pérolier et du Bon Pasteur, un zonage UEi2 couvre les activités économiques présentes, en cohérence avec le 9ème arrondissement de Lyon.
- Des zonages URc1 couvrent le quartier des Sources/Pérolier, et des protections de boisements garantissent la pérennité de la qualité végétale existante. Un indice "a" sur les Sources avec une hauteur graphique à 19 mètres, un coefficient d'emprise au sol graphique de 0,4 et un coefficient de pleine terre graphique de 0,25 accompagnent le projet de restructuration en cours de réflexion. Un indice "b" sur le Pérolier permet une gestion de l'existant.
- Sur le corridor du projet de ligne forte A4, certains secteurs sont classés en URm1d afin d'engager une logique de renouvellement le long du tracé.
- Sur les secteurs Valvert et Trois Renards, le zonage UPP s'applique en prolongement des balmes du vallon des Planches. Un emplacement réservé de voirie est inscrit en cohérence avec Tassin la Demi-Lune pour la réalisation du prolongement du périphérique. En cohérence avec Tassin la Demi-Lune, un zonage UCe3b avec une hauteur graphique à 10 mètres, ainsi qu'un linéaire toutes activités sont inscrits sur la place des Trois Renards. Le Valvert fait également l'objet d'un zonage URm1c le long de la rue Marietton en cohérence avec le 9e arrondissement de Lyon. Sur le boulevard de la Duchère, en continuité avec Lyon, un polygone d'implantation est inscrit afin de permettre la création d'un centre d'hébergement rattaché à un équipement d'intérêt collectif à vocation d'enseignement, implanté sur le territoire de Lyon 9e, rue Saint-Simon.

• Conforter les tissus urbains aux abords du centre-village ainsi que certains quartiers du plateau de la Sauvegarde



- > Encadrer le développement des résidences d'habitat collectif
- > Affirmer la particularité des tissus d'interface sur le pourtour du centre-village tout en permettant leur évolution
- > Pérenniser les grands pôles d'équipements et permettre leurs évolutions

- Les quartiers accueillant un habitat collectif sont classés en URc2c.
- Le caractère particulier de l'îlot à l'angle des rues Edouard Payen et Benoît Tabard est couvert par un zonage URc2 avec une hauteur de façade de construction à 10 mètres.
- Sur les franges pavillonnaires nord et sud du centre-village, aux abords des rues de Charrière Blanche et du Hêtre Pourpre, sont appliqués des zonages URi1a.
- Le pôle d'équipement de la Sauvegarde est inscrit en USP.

Point n°2

LEGENDE DES PLANS

C.2.1 Zonages et autres prescriptions

1/5000^e

LES ZONES

Urbaines



UCe



USP



UPr

Pour une meilleure lisibilité des plans la couleur du zonage n'est pas appliquée sur les voies et places



URm



UEa UEp UEI UEI



UL



URc



UEc



UPp



Contour de zone



URi

A urbaniser



AUCe AURm AURc AURi



AUEa AUEp AUEI AUEI



AUEc



AUSP



AUL



AU1-2 ou 3

Agricoles



A

Naturelles



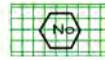
N

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés



Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'intérêt général



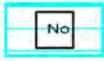
Emplacements réservés pour espace vert ou Continuité Ecologique



Emplacements réservés pour voirie



Emplacements réservés pour cheminement piéton ou cycliste



Périmètre d'attente de projet



Localisation préférentielle pour équipement art.L.151-41

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie



Espace Boisé Classé



Espace Boisé Classé Ponctuel Arbre remarquable



Plantation sur domaine public



Espace Végétalisé à Valoriser



Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique



Délimitation d'Espace de Pleine Terre



Elément Bâti Patrimonial



Périmètre d'Intérêt Patrimonial

Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions



Richesse du sol et sous-sol



Secteur de Mixité Fonctionnelle



Bâtiments avec changement de destination possible

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions



Espace non aedificandi



Marge de recul



Ligne d'implantation



Polygone d'implantation



Continuité Obligatoire



Discontinuité Obligatoire

Prescriptions relatives aux déplacements



Débouché piétonnier



Débouché de voirie



Cheminement à préserver



Commune



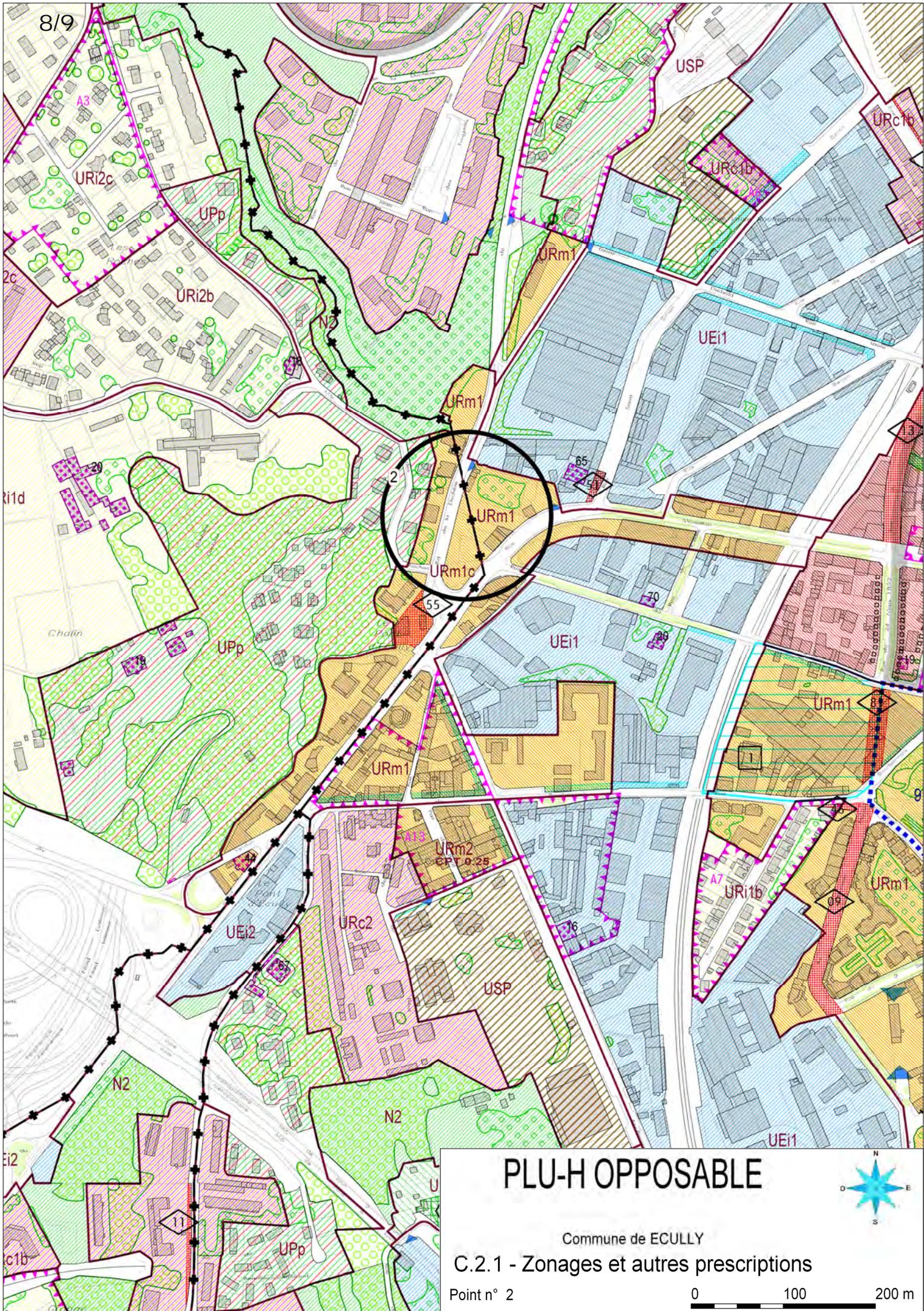
Arrondissement



Voir plan 2 000° ou plan masse



Voir orientations d'aménagement et de programmation



PLU-H OPPOSABLE

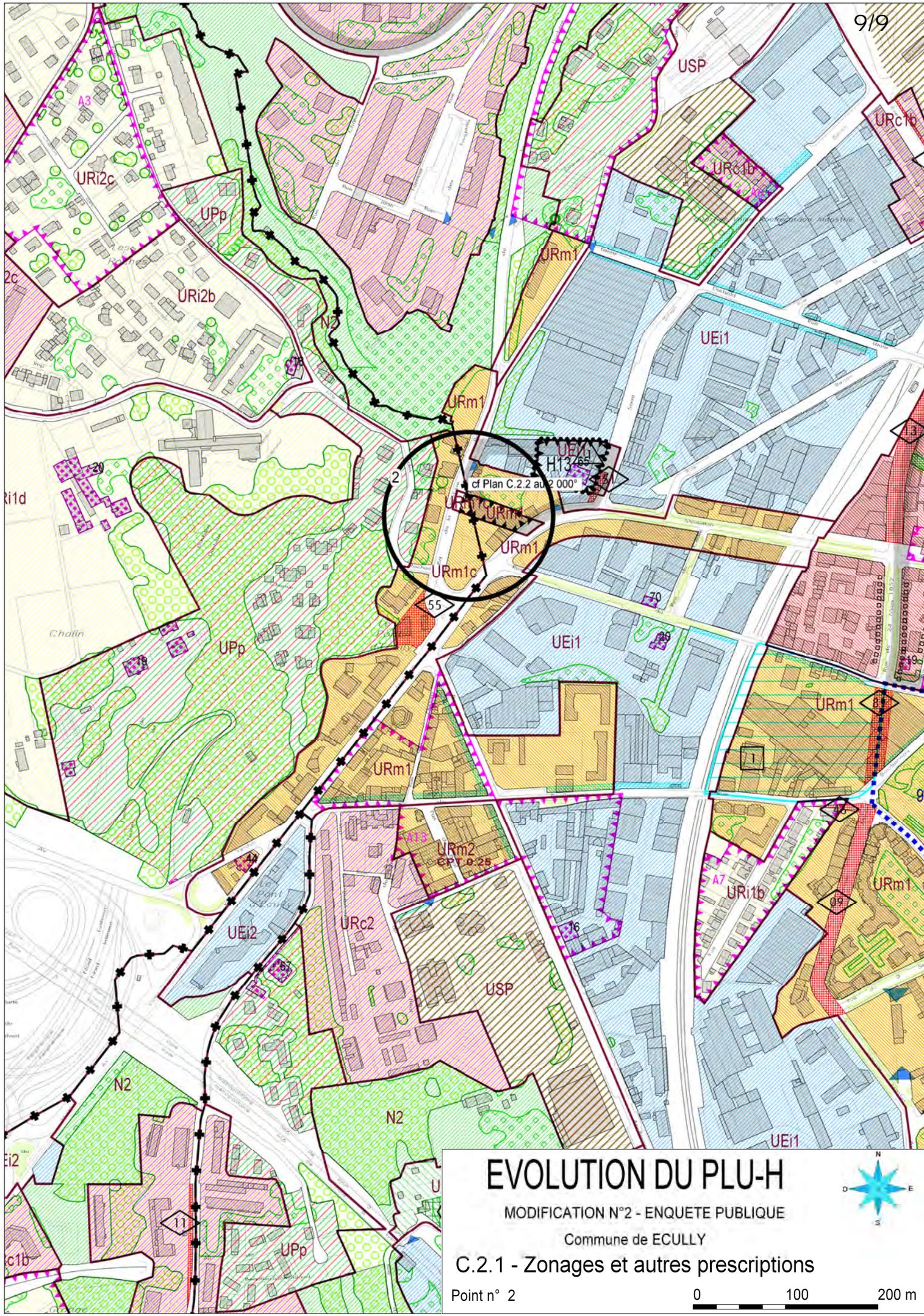
Commune de ECULLY

C.2.1 - Zonages et autres prescriptions

Point n° 2

0 100 200 m





EVOLUTION DU PLU-H

MODIFICATION N°2 - ENQUETE PUBLIQUE

Commune de ECULLY

C.2.1 - Zonages et autres prescriptions

Point n° 2

0 100 200 m



